

**SITUATION DU LIBAN EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
1.	Convention relative à l'aviation civile internationale Chicago, 7/12/44	7/12/44	19/9/49	19/10/49
2.	Accord relatif au transit des services aériens internationaux Chicago, 7/12/44	7/12/44	5/6/74	5/6/74
3.	Accord relatif au transport aérien international Chicago, 7/12/44	7/12/44	-	-
4.	Protocole concernant le texte authentique trilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Buenos Aires, 24/9/68	30/6/69 <sup>1</sup>	-	30/6/69
5.	Protocole concernant le texte authentique quadrilingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 30/9/77	-	-	-
*6.	Protocole concernant le texte authentique quinquélingue de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 29/9/95	29/9/95 <sup>2</sup>	6/10/98	-
*7.	Protocole concernant le texte authentique en six langues de la Convention relative à l'aviation civile internationale Montréal, 1/10/98	1/10/98 <sup>2</sup>	30/10/00	-
8.	Article 93 <i>bis</i> Montréal, 27/5/47		20/8/73	20/8/73
9.	Article 45 Montréal, 14/6/54		20/8/73	20/8/73
10.	Articles 48 a), 49 e) et 61 Montréal, 14/6/54		20/8/73	20/8/73
11.	Article 50 a) Montréal, 21/6/61		18/6/62	17/7/62
12.	Article 48 a) Rome, 15/9/62		20/7/77	20/7/77
13.	Article 50 a) New York, 12/3/71		4/5/72	16/1/73
14.	Article 56 Vienne, 7/7/71		17/8/72	19/12/74
15.	Article 50 a) Montréal, 16/10/74		26/2/79	15/2/80
16.	Protocole d'amendement (Paragraphe final, texte russe) Montréal, 30/9/77		15/9/80	17/8/99
17.	Article 83 <i>bis</i> Montréal, 6/10/80		14/4/83	20/6/97
18.	Article 3 <i>bis</i> Montréal, 10/5/84		14/12/94	1/10/98
19.	Article 56 Montréal, 6/10/89		14/12/94	18/4/05
20.	Article 50 a) Montréal, 26/10/90		14/12/94	28/11/02
*21.	Protocole d'amendement (Paragraphe final, texte arabe) Montréal, 29/9/95		18/9/98	-

**SITUATION DU LIBAN EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
*22.	Protocole d'amendement (Paragraphe final, texte chinois) Montréal, 1/10/98		19/9/00	-
*23.	Article 50 a) Montréal, 6/10/16		-	-
*24.	Article 56 Montréal, 6/10/16		-	-
25.	Convention relative à la reconnaissance internationale des droits sur aéronef Genève, 19/6/48	-	11/4/69	10/7/69
26.	Convention relative aux dommages causés aux tiers à la surface par des aéronefs étrangers Rome, 7/10/52	-	27/2/07	28/5/07
27.	Protocole portant modification de la Convention de Rome de 1952 Montréal, 23/9/78	-	27/2/07	28/5/07
28.	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international Varsovie, 12/10/29	-	20/4/62(s) <sup>3</sup>	22/11/43
29.	Protocole portant modification de la Convention de Varsovie de 1929 La Haye, 28/9/55	-	10/5/78	8/8/78
30.	Convention, complémentaire à la Convention de Varsovie, pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international effectué par une personne autre que le transporteur contractuel Guadalajara, 18/9/61	-	21/2/67	22/5/67
*31.	Protocole portant modification de la Convention de Varsovie de 1929 amendée par le Protocole de La Haye de 1955 Guatemala, 8/3/71	-	19/5/00	-
32.	Protocole additionnel n° 1 Montréal, 25/9/75	-	4/8/00	2/11/00
33.	Protocole additionnel n° 2 Montréal, 25/9/75	-	4/8/00	2/11/00
*34.	Protocole additionnel n° 3 Montréal, 25/9/75	-	-	-
35.	Protocole de Montréal n° 4 Montréal, 25/9/75	-	4/8/00	2/11/00
36.	Convention pour l'unification de certaines règles relatives au transport aérien international Montréal, 28/5/99	-	15/3/05	14/5/05
37.	Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs Tokyo, 14/9/63	-	11/6/74	9/9/74
38.	Protocole portant amendement de la Convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs Montréal, 4/4/14	-	-	-

**SITUATION DU LIBAN EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
39.	Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs La Haye, 16/12/70	-	10/8/73	9/9/73
40.	Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile Montréal, 23/9/71	-	23/12/77	22/1/78
41.	Protocole pour la répression des actes illicites de violence dans les aéroports servant à l'aviation civile internationale, complémentaire à la Convention pour la répression d'actes illicites dirigés contre la sécurité de l'aviation civile, faite à Montréal le 23/9/71 Montréal, 24/2/88	24/2/88	27/5/96	26/6/96
42.	Convention sur le marquage des explosifs plastiques et en feuilles aux fins de détection Montréal, 1/3/91	1/3/91	26/11/97 <sup>4</sup>	21/6/98
43.	Convention sur la répression des actes illicites dirigés contre l'aviation civile internationale Beijing, 10/9/10	-	-	-
44.	Protocole complémentaire à la Convention pour la répression de la capture illicite d'aéronefs Beijing, 10/9/10	-	-	-
45.	Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Le Cap, 16/11/01	-	-	-
46.	Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement aéronautiques à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles Le Cap, 16/11/01	-	-	-
*47.	Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers par des aéronefs Montréal, 2/5/09	-	-	-
*48.	Convention relative à la réparation des dommages causés aux tiers suite à des actes d'intervention illicite faisant intervenir des aéronefs Montréal, 2/5/09	-	-	-
49.	Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groënland Genève, 25/9/56	-	-	-
50.	Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande, Genève, 25/9/56	-	-	-
51.	Protocole portant amendement de l'Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne du Groënland (1956), Montréal, 3/11/82	-	-	-

**SITUATION DU LIBAN EN CE QUI CONCERNE  
LES INSTRUMENTS DE DROIT AÉRIEN INTERNATIONAL**

		<b>Date de signature</b>	<b>Date de ratification ou d'adhésion</b>	<b>Date de prise d'effet</b>
52.	Protocole portant amendement de l'Accord sur le financement collectif de certains services de navigation aérienne d'Islande (1956), Montréal, 3/11/82	-	-	-
53.	Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées 21/11/47 – application à l'OACI (Annexe III), 21/6/48		-	-

\* Pas en vigueur

(s) Succession

**NOTES**

<sup>1</sup> Sans réserve d'acceptation.

<sup>2</sup> Sous réserve d'acceptation.

<sup>3</sup> Le Gouvernement du Liban a déclaré, par note du 10/2/62, qu'il se considère lié par la Convention de Varsovie à laquelle les autorités mandataires ont adhéré en son nom le 26/10/33.

<sup>4</sup> Déclaration, conformément au paragraphe 2 de l'article XIII de la Convention, qu'il n'est pas un État producteur.